

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

UFF Rendement Trimestriel

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »), nourricier investi en parts M (code ISIN : FR0007033683) de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007448287	Distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	762,25 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux personnes investissant dans le cadre de programmes d'investissement dénommés "Comptes d'Investissement", "Comptes d'Investissement en Valeurs Mobilières" et "UFF Perspective Patrimoine" commercialisés par l'Union Financière de France Banque	762,25 euros	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur, et tout en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable). ».

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM Maître.

Du fait de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement suivie par l'OPCVM Maître, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour l'OPCVM Maître.

Stratégie d'investissement

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice BBG Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR.politique-investissement-exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf>. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la sélection des titres selon les critères ESG, la société de gestion, qui reste seule juge de la décision d'investissement, s'appuie sur une méthodologie de notation ESG propriétaire ainsi que sur celle des prestataires externes, MSCI ESG Research et Lucror (les « Prestataires Externes »).

Parmi les critères ESG analysés par la société de gestion et par les Prestataires Externes, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par la société de gestion et par les Prestataires Externes, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur la notation de la société de gestion et celle des Prestataires Externes, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, la société de gestion et les Prestataires Externes pourraient faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input de leur modèle de notation ESG ;
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG de leur modèle ;
- Un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input de leur modèle de notation ESG

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 75% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 25% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse de la société de gestion et celle des Prestataires Externes) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Le FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -5 et +15
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise, hors OCDE : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 10% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris de pays émergents. Ils relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 80% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des titres de créance et instruments du marché monétaire est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Obligations convertibles
- ☒ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ☒ Obligations remboursables en actions
- ☒ Obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif net
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ☒ Droits et warrants
- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP. Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays des marchés émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements. ».

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

09/10/2023 :

Correction d'une coquille dans le DIC PRIIPs au niveau de l'affectation des sommes distribuables.

08/11/2023 :

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

15/01/2024 :

Ajout de la méthodologie de notation ESG interne ainsi que de la méthodologie ESG de Lucror.

23/05/2024 :

- Le FCP Maître Obligations 5-7 M a changé de dénomination au profit d'UFF Obligations 5-7
- La part C/D du Maître – Code ISIN : FR0007033683 a changé de dénomination au profit de la part M
- Le prospectus du FCP Nourricier mentionne la nouvelle dénomination du FCP Maître

CHANGEMENT(S) À VENIR

Les changements à venir pour le FCP Nourricier sont les suivants :

02/12/2024 :

- Changement de centralisateur : CACEIS au lieu et place de l'UFF
- Admission en Euroclear
- La valorisation deviendra quotidienne au lieu et place d'hebdomadaire
- Le cut-off pour les demandes de souscriptions / rachat sera ramené à 10 au lieu de 11H
- Les opérations d'achetés / vendus se feront sans commissions (suppression des 0,25%)
- Les commissions de souscriptions non acquises au FCP nourricier seront de 4% maximum (suppression de la mention : dégressif au-delà de 300 000 euros pour les titulaires de comptes d'investissement
- Enfin, la dernière centralisation avant le transfert chez CACEIS qui comportera des ordres sera celle de la valeur liquidative du 21/11/2024 (freeze technique)

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

72 avenue de l'Europe, 92274 Bois-Colombes Cedex- France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCP UFF Rendement Trimestriel est nourricier de l'OPCVM Maître UFF Obligations 5-7.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Après avoir augmenté de manière drastique leurs taux directeurs l'année dernière et marqué une pause sur la première partie de l'année, les deux principales Banques Centrales BCE et Fed ont acté le début de la normalisation de leurs politiques monétaires au travers des premières baisses de taux au cours des mois de juin et septembre. Ces actions marquent ainsi l'entrée dans une nouvelle phase, faisant état de chiffres macroéconomiques marquant le pas sur le front de l'inflation et laissant augurer d'un ralentissement modéré des économies alors que l'environnement géopolitique a eu tendance à se détériorer. En effet, 2024 a aussi connu une exacerbation du conflit au Moyen-Orient et une crise politique majeure en France.

Dans ce contexte, le marché du crédit européen a affiché une nouvelle performance positive sur l'année en bénéficiant du resserrement des primes de risque, soutenu notamment par de bonnes publications de résultats de la part des entreprises, d'un niveau de portage élevé et d'un mouvement de détente sur les taux à partir de juin. Compte tenu de l'appétit des investisseurs pour la classe d'actifs, les écarts de valorisation entre notations ont eu tendance à se compresser sur la période, les notations dans le Haut rendement affichant une meilleure performance que les notations Investment. Par secteur, en miroir à 2023, le secteur de l'immobilier a affiché la meilleure performance favorisée par la perspective de baisse de taux généralisée alors que le secteur automobile a commencé à souffrir du tassement de la demande pour les véhicules électriques.

Le portefeuille a affiché une performance positive sur l'année. Les choix d'allocation entre les différents segments du marché crédit et la sélection des émetteurs ont été particulièrement contributeurs à cette performance positive, notamment les dettes subordonnées financières At1 et hybrides Corporate ainsi que les notations BB et B (haut rendement). Face à cette bonne performance des segments les plus risqués, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté du marché à haut rendement (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleur qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque désormais. Nous avons également baissé notre exposition au segment des dettes subordonnées financières AT1 et remonté notre exposition au segment Investment grade depuis cet été. Les arbitrages tactiques sur la duration et sur les primes de risque (utilisation des indices Itraxx Crossover et Finsub majoritairement en couverture cette année) nous ont permis d'améliorer la performance du Fonds.

Performances

Sur la période, la performance du FCP Maître a été de 12,73% pour la part M et de 0,56% pour la part N (qui a été abondée le 02/09/2024). Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP Maître n'est pas géré en référence à un indice.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
UFF OBLIGATIONS 5-7 PART N	FR001400OY24	02/09/2024	30/09/2024	0,56%	0,00%	100,00 €	100,56 €
UFF OBLIGATIONS 5-7 PART M	FR0007033683	29/09/2023	30/09/2024	12,73%	0,00%	1 016,19 €	1 110,90 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP nourricier a quant à elle été de 10,92%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL PART D	FR0007448287	29/09/2023	30/09/2024	10,92%	0,00%	832,66 €	908,68 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
UFF OBLIGATIONS 5-7	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	192 665 013,46	183 708 407,05
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	FR001400PAJ8	VALEO 4.5 04-30	3 842 144,00	690 430,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFT GR 5.375 01-29	3 667 000,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGO FI 6.75 07-29	3 387 000,00	1 306 594,80
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2774392638	FORVIA 5.5 06-31	1 342 672,00	3 356 222,64
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	DE000DL19WG7	DEUT BK FLR PERP	2 835 236,00	3 106 080,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	CH1353015048	RAIF SC 3.852 09-32	3 105 250,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2899636935	SES 6.0 09-54	3 077 000,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	BE0002582600	BELF BA 3.625 PERP	3 023 196,00	1 343 300,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2857868942	AMBE FI 6.625 07-29	2 873 597,75	

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL	OPC	FR0007033683	UFF OBLIGATIONS 5-7 M	153 133,21	1 240 795,94

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître UFF Obligations 5-7, ce FCP ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, UFF Rendement Trimestriel n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Réfaction – UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL – PART D – Code ISIN : FR0007448287

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **16,97€**.

1er acompte 3,37€ + 2e acompte 4€ + 3e acompte 3,53€ + 4e acompte 3,39€ + solde 2,68€.

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **0€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **16,97€**

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
UFF Rendement Trimestriel

Identifiant d'entité juridique :
969500PXBUSHBH2DJ460

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds UFF Rendement Trimestriel (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 30 septembre 2024, à hauteur de **99,01%**, dans le fonds UFF Obligations 5-7 A (ci-après le « **Fonds Maître** »), et dans des liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le Fonds Maître a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds Maître a notamment suivi une approche en « amélioration de note » : le score ESG global du portefeuille devait être supérieur au score ESG trimestriel moyen, de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice BBG Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index après élimination des 20% valeurs les moins performantes en ESG de cet univers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille du Fonds Maître atteint **7,39** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,25** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille du Fonds Maître avait atteint **7,03** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, était de **6,30** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité a donc été atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	9089,54 Teq CO2	57,47 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. Notation ESG1 : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 72,67%	
		Emissions de GES de niveau 2	266,04 Teq CO2	14,36 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 72,67%	
		Emissions de GES de niveau 3	75361,17 Teq CO2	604,66 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%	
	2. Empreinte carbone	Emissions totales de GES	86716,75 Teq CO2	674,11 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%	
		Empreinte carbone	436,95 (Teq CO2/million d'EUR)	674,11 (Teq CO2/million d'EUR)	Politique d'Engagement sur le volet climat

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%		Politique de Vote sur le Say on Climate
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	693,18 (Tq CO2/million d'EUR)	908,26 (Tq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,10%	4,77%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,44%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,99%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,83 (GWh/million d'EUR)	0,72 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI

						dans les outils de gestion.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,10%	1,53%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 69,69%	Taux de couverture = 60,87%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4146,74 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 5,15%	Taux de couverture = 18,49%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	728,18 (Tonnes)	7,28 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 38,33%	Taux de couverture = 69,79%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de l						

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	7,22 %		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 87,76%	Taux de couverture = 60,87%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,40%	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 79,27%			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,04%	13,24%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 29,14%	Taux de couverture = 49,92%		

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37,27%	36,54%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 77,61%	Taux de couverture = 74,76%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 0%	Taux de couverture = 78,16%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 77,38%	Taux de couverture = 82,16%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,07%	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 78,17%			

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds Maître ont été les suivants :

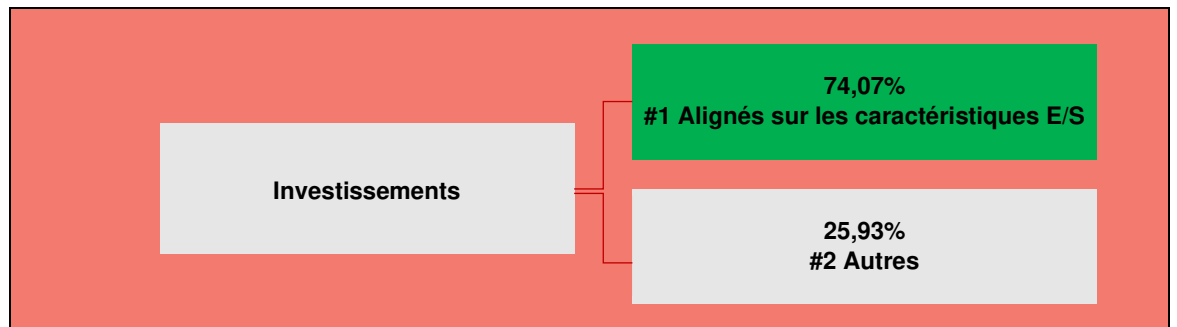
Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	2,45%		
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	2,32%	France	Institutions Financieres
LA BANQUE POSTALE RegS	1,32%	France	Agences
SOFTBANK GROUP CORP RegS	1,17%	Japon	Industrie
BNP PARIBAS SA RegS	1,06%	France	Institutions Financieres
VALEO SE MTN RegS	0,99%	France	Industrie
RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT RegS	0,99%	Suisse	Institutions Financieres
AMBER FINCO PLC RegS	0,93%	Royaume Uni	Industrie
BANCO SANTANDER SA RegS	0,91%	Espagne	Institutions Financieres
APA INFRASTRUCTURE LTD RegS	0,91%	Australie	Services aux collectivités
SES SA RegS	0,90%	Luxembourg	Industrie
RCI BANQUE SA	0,90%	France	Industrie
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	0,89%	Italie	Institutions Financieres
APCOA GROUP GMBH RegS	0,88%	Allemagne	Industrie
NATURGY FINANCE BV RegS	0,88%	Espagne	Services aux collectivités



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a été investi à **99,01%** dans le fonds Fonds Maître, avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Au 30 septembre 2024, le Fonds Maître a notamment eu **74,07%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **25,93%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 3,09% de liquidités ;
- -2,14% de dérivés ;
- 24,98% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 49,5% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S (en effet, les investissements alignés sur les caractéristiques E/S du Fonds Maître représentent au minimum 55% de son actif net) ;
- Un maximum de 50,5% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, composée de liquidités pour 10% d'une part et provenant d'une autre part de la poche #2 Autres représentant 45% de l'actif du Fonds Maître (qui représente 45% de l'actif net du Fonds Maître).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Obligations d'entreprises	91,7%
Industrie	52,0%
Institutions Financières	32,9%
Services aux collectivités	6,8%
Obligations Souveraines & assimilées	5,9%
Agences	5,9%
Fonds	2,4%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

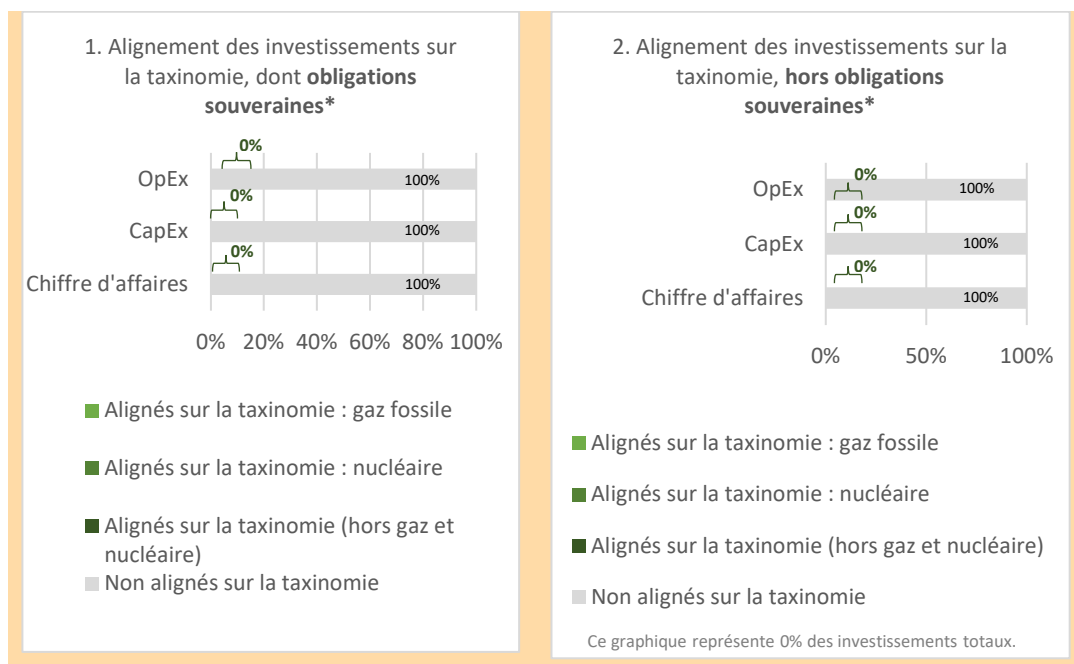
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des parts ou d'actions d'OPC ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement

UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024
Fonds Commun de Placement
UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF RENDEMENT TRIMESTRIEL constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 16/01/2025 14:41:33

Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	4 841 884,20
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 841 884,20
OPCVM	4 841 884,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 841 884,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	17 655,80
Comptes financiers	92 150,54
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	109 806,34
Total Actif I+II	4 951 690,54

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	4 526 256,59
Report à nouveau sur revenu net	9,75
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	416 957,32
Capitaux propres	4 943 223,66
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 943 223,66
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 466,88
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	8 466,88
Total Passifs : I+II+III+IV	4 951 690,54

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	155 697,81
Produits sur titres de créances	5 678,25
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	3 271,03
Sous-total Produits sur opérations financières	164 647,09
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	164 647,09
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-73 844,42
Frais de gestion de la société de gestion	-73 844,42
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-73 844,42
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	90 802,67
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	11 811,43
Sous-total Revenus nets I = C+D	102 614,10

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	163 410,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-209,15
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	163 201,84
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-27 154,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	136 047,40
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	307 011,45
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	307 011,45
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-40 709,52
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	266 301,93
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-88 006,11
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-88 006,11
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	416 957,32

ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	4 943 223,66	5 522 090,96	5 949 149,00	8 069 971,80	8 955 014,39
Nombre de titres					
Parts	5 439,9584	6 631,7900	7 781,0115	8 653,2689	10 127,0103
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	908,68	832,66	764,57	932,59	884,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	16,97	16,63	14,10	13,57	14,89
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	0,02
Capitalisation unitaire					
en EUR	25,00	7,02	9,64	30,12	21,32

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement le vendredi ou le cas échéant le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,35% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, l'OPC supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0.50% TTC maximum
- frais indirects : le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais seront non significatif.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	5 522 090,96
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 779,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 058 506,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	90 802,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	163 201,84
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	307 011,45
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-4 149,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-88 006,11
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 943 223,66

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	92	-	-	-	92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	92

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	92	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	92	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements			
Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/ -	Non Investment Grade +/ -	Non notés +/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Opérations figurant à l'actif du bilan			
Dépôts		-	
Instruments financiers à terme non compensés		-	
Créances représentatives de titres reçus en pension		-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		-	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Titres financiers empruntés		-	
Titres reçus en garantie		-	
Titres financiers donnés en pension		-	
Créances		-	
Collatéral espèces		-	
Dépôt de garantie espèces versé		-	
Comptes financiers		92	
CACEIS Bank		92	
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives des titres empruntés			-
Dettes représentatives de titres donnés en pension			-
Instruments financiers à terme non compensés			-
Dettes			-
Collatéral espèces			-
Concours bancaires			-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0007033683 OFI INVEST AM	UFF OBLIGATIONS 5-7 M	France	Obligations	EUR	4 842
Total					4 842

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Vente à règlement différé	17 655,80
Total créances	17 655,80
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-8 466,88
Total dettes	-8 466,88
Total	9 188,92

Souscriptions rachats

Parts émises	12,4300
Parts rachetées	1 204,2616

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,38
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007033683	UFF OBLIGATIONS 5-7 M	4 358,5239	1 110,90	4 841 884,20

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	102 614,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-88 006,11
Revenus de l'exercice à affecter (**)	14 607,99
Report à nouveau	9,75
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 617,74
Affectation :	
Distribution	14 579,09
Report à nouveau du revenu de l'exercice	38,65
Capitalisation	-
Total	14 617,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	14,29
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	5 439,9584
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,68
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	136 047,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	136 047,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	136 047,40
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	136 047,40
Total	136 047,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	5 439,9584
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				4 841 884,20	97,95
OPCVM				4 841 884,20	97,95
UFF OBLIGATIONS 5-7 M	Finance/Assurance	EUR	4 358,5239	4 841 884,20	97,95
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				4 841 884,20	97,95

L'inventaire des instruments financiers à terme
hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme
utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 841 884,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	109 806,34
Autres passifs (-)	-8 466,88
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	4 943 223,66

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 476 780,29	5 879 809,38
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	5 476 780,29	5 879 809,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 476 780,29 ⁽¹⁾	5 879 809,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	54 556,76	77 261,11
Liquidités	54 556,76	77 261,11
Total de l'actif	5 531 337,05	5 957 070,49

(1) OPC maître

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	5 471 338,38	5 873 997,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	64,40	75,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	46 562,84	75 076,43
Résultat de l'exercice (a, b)	4 125,34	-
Total des capitaux propres	5 522 090,96	5 949 149,00
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	9 246,09	7 921,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 246,09	7 921,49
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	5 531 337,05	5 957 070,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 337,56	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	194 690,25	210 879,80
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	2 364,33	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	198 392,14	210 879,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	338,03
Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	338,03
Résultat sur opérations financières (I - II)	198 392,14	210 541,77
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	77 955,89	94 390,31
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	120 436,25	116 151,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 291,90	-1 345,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	114 019,01	114 805,67
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	4 125,34	-

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement le vendredi ou le cas échéant le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,35% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, l'OPC supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0.50% TTC maximum

- frais indirects : le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais seront non significatif.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	5 949 149,00	8 069 971,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 689,64	14 545,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-944 635,66	-774 537,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 944,04	79 114,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-246,03	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 841,96	-276,00
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	448 614,69	-1 426 265,74
Différence d'estimation exercice N	456 724,81	
Différence d'estimation exercice N - 1	8 110,12	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-14 749,55
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	120 436,25	116 151,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-114 019,01	-114 805,67
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 522 090,96	5 949 149,00

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	54 556,76	0,99
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	54 556,76	0,99	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-9 246,09
Total dettes	-9 246,09
Total	-9 246,09

Souscriptions rachats

Parts émises	15,5975
Parts rachetées	1 164,8190

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007033683	OBLIGATIONS 5-7 M	5 389,5239	1 016,19	5 476 780,29

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
	03/11/2022	30 485,60	4,00	-	-
	02/02/2023	28 764,57	4,00	-	-
	27/04/2023	27 761,22	4,00	-	-
	03/08/2023	27 007,62	4,00	-	-
Total acomptes		114 019,01	16,00	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	64,40	75,41
Résultat	4 125,34	-
Total	4 189,74	75,41
Affectation		
Distribution	4 178,03	-
Report à nouveau de l'exercice	11,71	75,41
Capitalisation	-	-
Total	4 189,74	75,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 631,7900	7 781,0115
Distribution unitaire	0,63	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 562,84	75 076,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	46 562,84	75 076,43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	46 562,84	75 076,43
Total	46 562,84	75 076,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 631,7900	7 781,0115
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	5 522 090,96	5 949 149,00	8 069 971,80	8 955 014,39	10 630 793,74
Nombre de titres					
Parts	6 631,7900	7 781,0115	8 653,2689	10 127,0103	11 724,2734
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	832,66	764,57	932,59	884,27	906,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	16,63	14,10	13,57	14,89	21,26
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	0,02	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	7,02	9,64	30,12	21,32	31,41

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			5 476 780,29	99,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 476 780,29	99,18
OBLIGATIONS 5-7 M	EUR	5 389,5239	5 476 780,29	99,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			-	-
Dettes			-9 246,09	-0,17
Comptes financiers			54 556,76	0,99
ACTIF NET			5 522 090,96	100,00

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

UFF OBLIGATIONS 5-7

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

UFF Obligations 5-7

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
Part M FR0007033683	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels, aux OPC et/ou aux FCPE	300.000 euros	Pas de minimum
Part N FR001400OY24	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France Banque	1 part	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur, et tout en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice BBG Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la sélection des titres selon les critères ESG, la société de gestion, qui reste seule juge de la décision d'investissement, s'appuie sur une méthodologie de notation ESG propriétaire ainsi que sur celle des prestataires externes, MSCI ESG Research et Lucror (les « Prestataires Externes »).

Parmi les critères ESG analysés par la société de gestion et par les Prestataires Externes, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par la société de gestion et par les Prestataires Externes, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur la notation de la société de gestion et celle des Prestataires Externes, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, la société de gestion et les Prestataires Externes pourraient faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input de leur modèle de notation ESG ;
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG de leur modèle ;
- Un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input de leur modèle de notation ESG

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 75% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 25% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse de la société de gestion et celle des Prestataires Externes) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Le FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net.

Le FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

L'exposition du FCP au risque de change est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -5 et +15
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise, hors OCDE : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 10% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de son actif net, dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris de pays émergents. Ils relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 80% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des titres de créance et instruments du marché monétaire est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Obligations convertibles
- ☒ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ☒ Obligations remboursables en actions
- ☒ Obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif net
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ☒ Droits et warrants
- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP. Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé de manière accessoire à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'événement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié aux pays des marchés émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

15/01/2024 :

Ajout de la méthodologie de notation ESG interne ainsi que de la méthodologie ESG de Lucror.

23/05/2024 :

- Le FCP Obligations 5-7 M a changé de dénomination au profit d'UFF Obligations 5-7
- La part C/D – Code ISIN : FR0007033683 a changé de dénomination au profit de la part M
- Création d'une nouvelle catégorie de part dénommée part N – Code ISIN : FR001400OY24

02/09/2024 :

Abondement de la nouvelle catégorie de part dénommée part N – Code ISIN : FR001400OY24

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

72 avenue de l'Europe, 92274 Bois-Colombes Cedex- France

Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.uff.net

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Après avoir augmenté de manière drastique leurs taux directeurs l'année dernière et marqué une pause sur la première partie de l'année, les deux principales Banques Centrales BCE et Fed ont acté le début de la normalisation de leurs politiques monétaires au travers des premières baisses de taux au cours des mois de juin et septembre. Ces actions marquent ainsi l'entrée dans une nouvelle phase, faisant état de chiffres macroéconomiques marquant le pas sur le front de l'inflation et laissant augurer d'un ralentissement modéré des économies alors que l'environnement géopolitique a eu tendance à se détériorer. En effet, 2024 a aussi connu une exacerbation du conflit au Moyen-Orient et une crise politique majeure en France.

Dans ce contexte, le marché du crédit européen a affiché une nouvelle performance positive sur l'année en bénéficiant du resserrement des primes de risque, soutenu notamment par de bonnes publications de résultats de la part des entreprises, d'un niveau de portage élevé et d'un mouvement de détente sur les taux à partir de juin. Compte tenu de l'appétit des investisseurs pour la classe d'actifs, les écarts de valorisation entre notations ont eu tendance à se compresser sur la période, les notations dans le Haut rendement affichant une meilleure performance que les notations Investment. Par secteur, en miroir à 2023, le secteur de l'immobilier a affiché la meilleure performance favorisée par la perspective de baisse de taux généralisée alors que le secteur automobile a commencé à souffrir du tassement de la demande pour les véhicules électriques.

Le portefeuille a affiché une performance positive sur l'année. Les choix d'allocation entre les différents segments du marché crédit et la sélection des émetteurs ont été particulièrement contributeurs à cette performance positive, notamment les dettes subordonnées financières At1 et hybrides Corporate ainsi que les notations BB et B (haut rendement). Face à cette bonne performance des segments les plus risqués, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté du marché à haut rendement (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleur qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque désormais. Nous avons également baissé notre exposition au segment des dettes subordonnées financières AT1 et remonté notre exposition au segment Investment grade depuis cet été. Les arbitrages tactiques sur la duration et sur les primes de risque (utilisation des indices Itraxx Crossover et Finsub majoritairement en couverture cette année) nous ont permis d'améliorer la performance du Fonds.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 12,73% pour la part M et de 0,56% pour la part N (qui a été abondée le 02/09/2024). Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
UFF OBLIGATIONS 5-7 PART N	FR001400OY24	02/09/2024	30/09/2024	0,56%	0,00%	100,00 €	100,56 €
UFF OBLIGATIONS 5-7 PART M	FR0007033683	29/09/2023	30/09/2024	12,73%	0,00%	1 016,19 €	1 110,90 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
UFF OBLIGATIONS 5-7	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	192 665 013,46	183 708 407,05
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	FR001400PAJ8	VALEO 4.5 04-30	3 842 144,00	690 430,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFT GR 5.375 01-29	3 667 000,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGO FI 6.75 07-29	3 387 000,00	1 306 594,80
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2774392638	FORVIA 5.5 06-31	1 342 672,00	3 356 222,64
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	DE000DL19WG7	DEUT BK FLR PERP	2 835 236,00	3 106 080,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	CH1353015048	RAIF SC 3.852 09-32	3 105 250,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2899636935	SES 6.0 09-54	3 077 000,00	
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	BE0002582600	BELF BA 3.625 PERP	3 023 196,00	1 343 300,00
UFF OBLIGATIONS 5-7	OBLIGATIONS	XS2857868942	AMBE FI 6.625 07-29	2 873 597,75	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 17 324 104 euros
- **Taux :** Pas de position au 30/09/2024
- **Crédit :** 116 700 000 euros
- **Actions – CFD :** Pas de position au 30/09/2024
- **Commodities :** Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 37 777 600 euros
- **Options :** Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **SOCIETE GENERALE**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, UFF Obligations 5-7 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Réfaction – UFF Obligations 5-7 – PART M – Code ISIN : FR0007033683

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **31,14€**.

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **0€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **31,14€**

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
UFF Obligations 5-7

Identifiant d'entité juridique :
969500JD7X57T0551B76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds UFF Obligations 5-7 (anciennement dénommé Obligations 5-7M) (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a notamment suivi une approche en « amélioration de note » : le score ESG global du portefeuille devait être supérieur au score ESG trimestriel moyen, de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice BBG Pan-European High Yield (2% Issuer Constraint) EUR Hedged Index après élimination des 20% valeurs les moins performantes en ESG de cet univers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **7,39** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,25** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille avait atteint **7,03** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, était de **6,30** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité a donc été atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	9089,54 Teq CO2	57,47 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 72,67%	
		Emissions de GES de niveau 2	2266,04 Teq CO2	14,36 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 72,67%	
		Emissions de GES de niveau 3	75361,17 Teq CO2	604,66 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%	
		Emissions totales de GES	86716,75 Teq CO2	674,11 Teq CO2	
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	436,95 (Teq CO2/million d'EUR)	674,11 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 69,06%	

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	693,18 (Teg CO2/million d'EUR)	908,26 (Teg CO2/million d'EUR)	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 63,28%	Taux de couverture = 72,13%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,10%	4,77%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 77,38%	Taux de couverture = 70,04%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie		Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,44%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,99%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 68,16%	Taux de couverture = 60,60%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 46,85%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 40,50%		
			Taux de couverture = 19,73%	Taux de couverture = 3,84%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique		0,83 (GWh/million d'EUR)	0,72 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 72,26%	Taux de couverture = 25,80%		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,10%	1,53%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 69,69%	Taux de couverture = 60,87%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4146,74 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 5,15%	Taux de couverture = 18,49%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	728,18 (Tonnes)	7,28 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 38,33%	Taux de couverture = 69,79%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte	0%	7,22 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur

	principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Taux de couverture = 87,76%	Taux de couverture = 60,87%	politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	le volet social (lié à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,40			Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,14	13,24	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			Taux de couverture = 29,14%	Taux de couverture = 49,92%		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées,	37,27%	36,54%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil

		en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 77,61%	Taux de couverture = 74,76%	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 0%	Taux de couverture = 78,16%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 77,38%	Taux de couverture = 82,16%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,07%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 78,17%	PAI non couvert		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

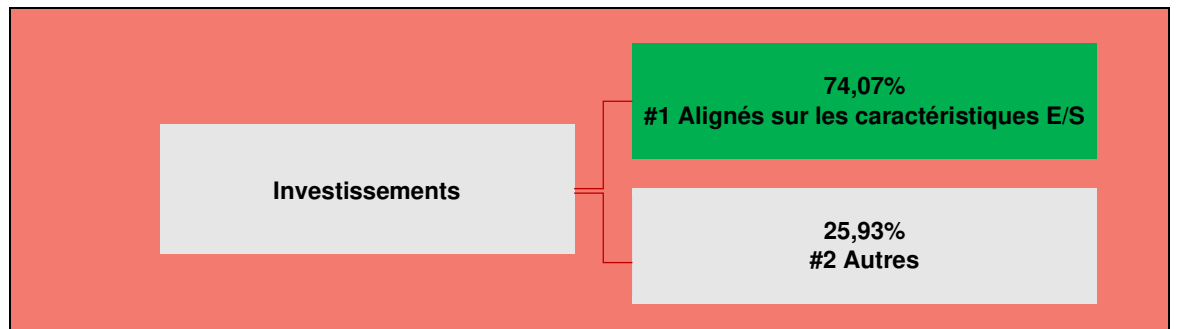
Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	2,45%		
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	2,32%	France	Institutions Financieres
LA BANQUE POSTALE RegS	1,32%	France	Agences
SOFTBANK GROUP CORP RegS	1,17%	Japon	Industrie
BNP PARIBAS SA RegS	1,06%	France	Institutions Financieres
VALEO SE MTN RegS	0,99%	France	Industrie
RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT RegS	0,99%	Suisse	Institutions Financieres
AMBER FINCO PLC RegS	0,93%	Royaume Uni	Industrie
BANCO SANTANDER SA RegS	0,91%	Espagne	Institutions Financieres
APA INFRASTRUCTURE LTD RegS	0,91%	Australie	Services aux collectivités
SES SA RegS	0,90%	Luxembourg	Industrie
RCI BANQUE SA	0,90%	France	Industrie
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	0,89%	Italie	Institutions Financieres
APCOA GROUP GMBH RegS	0,88%	Allemagne	Industrie
NATURGY FINANCE BV RegS	0,88%	Espagne	Services aux collectivités



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **74,07%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **25,93%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 3,09% de liquidités ;
- -2,14% de dérivés ;
- 24,98% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- 0% de parts ou d'actions d'OPC.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 55% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 45% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% maximum de parts ou actions d'OPC et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Obligations d'entreprises	91,67%
Industrie	52,03%
Institutions Financières	32,88%
Services aux collectivités	6,76%
Obligations Souveraines & assimilées	5,88%
Agences	5,88%
Fonds	2,45%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

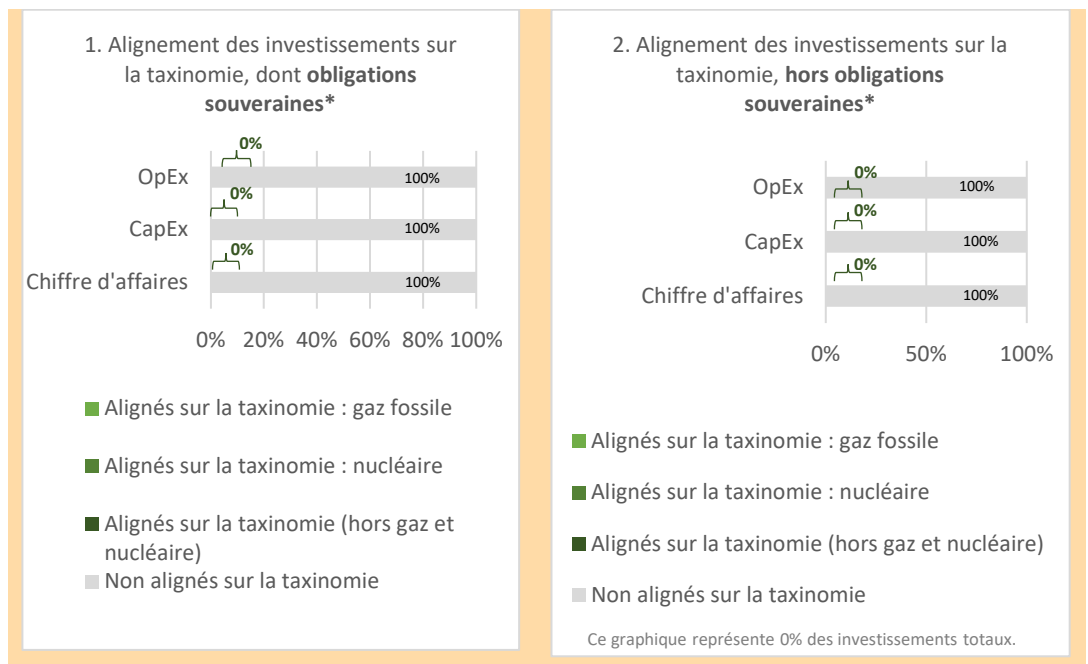
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des parts ou d'actions d'OPC ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF OBLIGATIONS 5-7

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024
Fonds Commun de Placement
UFF OBLIGATIONS 5-7
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement UFF OBLIGATIONS 5-7

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF OBLIGATIONS 5-7 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 15/01/2025 19:14:13

Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	321 486 148,77
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	305 225 265,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	305 225 265,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	15 343 044,21
OPCVM	15 343 044,21
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	917 838,88
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	321 486 148,77
Créances et comptes d'ajustement actifs	17 284 676,17
Comptes financiers	1 996 567,04
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	19 281 243,21
Total Actif I+II	340 767 391,98

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	296 407 689,54
Report à nouveau sur revenu net	2 034,46
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	29 954 112,80
Capitaux propres	326 363 836,80
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	326 363 836,80
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	7 922 097,54
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	7 922 097,54
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 481 457,42
Concours bancaires	0,22
Sous-total autres passifs IV	6 481 457,64
Total Passifs : I+II+III+IV	340 767 391,98

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	8 605 644,02
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	334 321,15
Sous-total Produits sur opérations financières	8 939 965,17
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-32 929,50
Sous-total Charges sur opérations financières	-32 929,50
Total Revenus financiers nets (A)	8 907 035,67
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-1 336 431,38
Frais de gestion de la société de gestion	-1 336 431,38
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 336 431,38
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	7 570 604,29
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	493 234,00
Sous-total Revenus nets I = C+D	8 063 838,29

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-1 039 516,22
Frais de transactions externes et frais de cession	-110 274,42
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 149 790,64
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 174 978,40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-2 324 769,04
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	24 192 283,71
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-34 456,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	24 157 826,72
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	6 374 611,25
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	30 532 437,97
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-6 317 394,42
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-6 317 394,42
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	29 954 112,80

ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	326 363 836,80	209 119 910,48	181 024 317,10	238 735 996,67	236 961 449,24
Nombre de titres					
Catégorie de parts M	293 781,6473	205 787,6573	194 092,9807	209 845,4444	220 200,3007
Catégorie de parts N	1,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts M en EUR	1 110,90	1 016,19	932,66	1 137,67	1 076,11
Catégorie de parts N en EUR	100,56 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts M en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts M en EUR	31,14	31,23	32,65	33,79	34,56
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts M en EUR	-	-	-	-	0,00
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts M en EUR	-7,91	-36,08	30,82	-	-59,41
Catégorie de parts N en EUR	-0,31	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024 avec une valeur nominale de EUR 100.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur. Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,50% TTC pour la part M,
- 1,35% TTC pour la part N.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie de part M :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de part N :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de part M :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de part N :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	209 119 910,48
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	107 409 559,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 908 891,77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 570 604,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 149 790,64
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	24 157 826,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 517 987,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-6 317 394,42
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	326 363 836,80

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	305 225	287 743	17 482	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 997	-	-	-	1 997
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-37 778	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	249 965	17 482	-	1 997

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	2 125	2 961	21 064	89 332	189 743
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 997	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-37 778
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	4 122	2 961	21 064	89 332	151 965

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	JPY +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 613	12 112	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 325	561	-	0
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0	0

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	JPY +/-	Autres +/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-4 809	-12 576	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	129	97	0	0

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	93 599	208 064	3 562
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-116 700
Solde net	93 599	208 064	-113 138

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	13 561	
Collatéral espèces	12 700	
BNP Paribas	12 700	
Dépôt de garantie espèces versé	861	
CACEIS Bank	861	
Comptes financiers	1 997	
CACEIS Bank	1 997	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
CACEIS Bank		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR001400A357 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R France		Obligations	EUR	7 880
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I France		Monétaire	EUR	7 463
Total					15 343

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	861 324,10
Collatéral espèces versé	12 699 750,32
Vente à règlement différé	3 673 513,27
Coupons à recevoir	50 088,48
Total créances	17 284 676,17
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-163 170,92
Achat à règlement différé	-6 303 000,00
Autre	-15 286,50 ⁽²⁾
Total dettes	-6 481 457,42
Total	10 803 218,75

(2) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

Catégorie de parts M	
Parts émises	100 103,3700
Parts rachetées	12 109,3800
Catégorie de parts N	
Parts émises	1,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	-

(3) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024.

Commissions

Catégorie de parts M	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts M	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) La catégorie de parts N ayant été créée le 02/09/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	7 224,3563	1 032,99	7 462 687,81
FR001400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	65 170,00	120,92	7 880 356,40
	<i>Sous-total</i>			<i>15 343 044,21</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts M	
Revenus nets	8 063 838,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-6 317 394,42
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 746 443,69
Report à nouveau	2 034,46
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 748 478,15
Affectation :	
Distribution	1 748 000,80
Report à nouveau du revenu de l'exercice	477,35
Capitalisation	-
Total	1 748 478,15
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	25,19
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	293 781,6473
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	5,95
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts N	
Revenus nets	0,18⁽⁵⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,18
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,18
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,18
Total	0,18
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(5) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts M	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 324 768,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 324 768,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 324 768,55
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-2 324 768,55
Total	-2 324 768,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	293 781,6473
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts N	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-0,49⁽⁶⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-0,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-0,49
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-0,49
Total	-0,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(6) La catégorie de parts N a été créée le 02/09/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				305 225 265,68	93,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				305 225 265,68	93,52
888 ACQUISITIONS 7.558% 15/07/2027	Tourisme	EUR	1 146 000,00	1 145 035,67	0,35
ABB FINANCE 3.125% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	517 683,38	0,16
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 419 588,30	0,74
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 161 906,59	0,36
ABN AMRO BK 6.375% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 529 429,13	0,47
ABN AMRO BK 6.875% PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	418 720,69	0,13
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15/08/2026	Immobilier	EUR	254 000,00	258 394,02	0,08
AGEAS NV EX FORTIS 3.875% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 259 702,99	0,39
AIB GROUP 4.625% 20/05/2035 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 138 000,00	1 185 799,20	0,36
AIR FR KLM 4.625% 23/05/2029	Transport	EUR	1 200 000,00	1 244 071,23	0,38
ALLIANZ SE 2.6% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 614 597,13	0,49
ALLIANZ SE 2.625% PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	670 624,20	0,21
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	491 000,00	530 246,55	0,16
ALSTRIA OFFICE REITAG 1.5% 15/11/2027	Immobilier	EUR	1 700 000,00	1 572 232,69	0,48
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	2 100 000,00	1 808 534,12	0,55
AMBER FIN 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	2 844 000,00	3 021 281,62	0,93
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 949 559,66	0,90
APCOA GROUP 6.0% 15/04/2031	Transport	EUR	2 864 000,00	2 855 351,09	0,87
AROWNTOWN 4.8% 16/07/2029 EMTN	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 433 228,15	0,44
AROWNTOWN FINANCE SARL 5.0% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 239 018,25	0,69
ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	Manufacture	EUR	900 000,00	932 063,66	0,29
ASR NEDERLAND NV 6.625% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 486 000,00	1 557 771,00	0,48
ASS GENERALI 4.1562% 03/01/2035	Finance/Assurance	EUR	1 868 000,00	1 879 317,00	0,58
ATLANTIA EX AUTOSTRADA 4.75% 24/01/2029	Transport	EUR	1 502 000,00	1 606 908,18	0,49
AUCHAN 2.375% 25/04/2025 EMTN	Commerce	EUR	1 500 000,00	1 488 662,46	0,46
AXA 1.375% 07/10/2041 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	1 920 185,67	0,59
BALDER FINLAND OYJ 1.0% 20/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 254 170,13	0,38
BANCO DE BADELL 2.5% 15/04/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	796 961,34	0,24
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09/03/2028	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	679 758,74	0,21
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 136 594,20	0,65

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27/11/2031	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 405 218,68	0,74
BANCO NTANDER 4.375% PERP	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	2 954 357,10	0,91
BARCLAYS 1.125% 22/03/2031 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 478 000,00	1 432 229,20	0,44
BBVA Eurib3+1.3% PERP	Finance/Assurance	EUR	850 000,00	827 979,34	0,25
BELFIUS BANK 3.625% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 400 920,95	0,74
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS Eurib3+3.75% 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	1 047 000,00	1 078 842,33	0,33
BK IRELAND GROUP 6.375% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 222 344,64	0,68
BM EUROPEAN VALUE RETAIL 8.125% 15/11/2030	Commerce	GBP	1 200 000,00	1 593 725,02	0,49
BNP PAR 6.875% PERP	Finance/Assurance	EUR	3 200 000,00	3 424 806,69	1,05
BPCE 1.5% 13/01/2042	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 917 780,20	0,59
BQ POSTALE 3.0% PERP	Finance/Assurance	EUR	5 200 000,00	4 257 283,13	1,30
Banca Ifis 5.5% 27/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 504 988,43	0,46
CA 6.5% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 950 608,10	0,60
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 301 510,42	0,71
CAIXABANK 3.625% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 428 738,66	0,44
CAIXABANK 4.375% 08/08/2036 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 731 162,40	0,53
CAIXABANK 5.25% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 388 448,01	0,43
CASTELLUM AB 3.125% PERP	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 365 449,49	0,42
CASTELLUM AB 4.125% 10/12/2030	Immobilier	EUR	555 000,00	560 023,53	0,17
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	732 000,00	794 068,39	0,24
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL Eurib3+4.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 263 000,00	1 291 697,13	0,40
CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.875% 03/09/2025	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 472 732,27	0,45
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30/11/2027	Finance/Assurance	EUR	438 000,00	419 692,14	0,13
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	620 000,00	618 131,61	0,19
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	1 469 000,00	1 582 622,46	0,48
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 018 679,18	0,31
CITYCON TREASURY BV 6.5% 08/03/2029	Finance/Assurance	EUR	287 000,00	314 466,01	0,10
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 631 792,97	0,50
CPI PROPERTY GROUP 6.0% 27/01/2032	Immobilier	EUR	509 000,00	491 041,83	0,15
CPI PROPERTY GROUP 7.0% 07/05/2029	Immobilier	EUR	854 000,00	907 466,27	0,28
CPIGR 1 3/4 01/14/2030	Immobilier	EUR	1 500 000,00	1 228 772,87	0,38
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.81% 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 471 143,93	0,45
CROWN EU HLD 2.875% 01/02/2026	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 394 804,35	0,73
DEUTSCHE BK 1.0% 19/11/2025 EMTN	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	502 629,09	0,15
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 503 244,70	0,46
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24/06/2032	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	909 228,40	0,28
DNB BANK A 0.25% 23/02/2029 EMTN	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	913 522,81	0,28

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DSB 3.125% 04/09/2034 EMTN	Transport	EUR	563 000,00	572 949,36	0,18
DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 925 000,00	1 934 757,21	0,59
DUOMO BID Eurib3+4.125% 15/07/2031	Admin. privée	EUR	1 548 000,00	1 591 240,39	0,49
DYNAMO NEWCO II 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 406 000,00	1 416 622,48	0,43
EDF 2.875% PERP	Energie	EUR	1 600 000,00	1 572 070,23	0,48
EDF 5.625% PERP EMTN	Energie	EUR	1 600 000,00	1 628 613,56	0,50
EDF SA TF/TV 29/12/2049	Energie	EUR	1 400 000,00	1 456 079,61	0,45
EDREAMS ODIGEO 5.5% 15/07/2027	Admin. privée	EUR	1 500 000,00	1 527 119,50	0,47
EFG EUROBANK 4.0% 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 970 000,00	1 985 469,15	0,61
EG GLOBAL FINANCE 11.0% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 606 053,47	0,49
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	1 582 000,00	1 693 439,24	0,52
ENEL 1.375% PERP	Energie	EUR	1 100 000,00	1 017 489,36	0,31
ENEL 1.875% PERP	Energie	EUR	800 000,00	694 336,01	0,21
ENEL 4.75% PERP	Energie	EUR	897 000,00	923 085,82	0,28
ENEL 6.625% PERP EMTN	Energie	EUR	700 000,00	790 116,45	0,24
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16/09/2054	Energie	EUR	2 800 000,00	2 814 786,32	0,86
ENGIE 1.75% 27/03/2028 EMTN	Energie	EUR	700 000,00	680 997,05	0,21
EPHIOS SUBCO SA RL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 264 000,00	1 391 710,86	0,43
ERSTE GR BK 4.25% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 534 667,79	0,47
EUTELT 1.5% 13/10/2028	IT/Communication	EUR	1 800 000,00	1 458 510,34	0,45
EUTELT 9.75% 13/04/2029	IT/Communication	EUR	1 566 000,00	1 691 774,37	0,52
FIBER MID 10.0% 15/06/2029	Finance/Assurance	EUR	2 260 000,00	2 402 627,16	0,74
FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29/04/2029	Culture	EUR	774 000,00	815 575,26	0,25
FMG RESOURCES AUGUST 2006 PTY 5.875% 15/04/2030	Finance/Assurance	USD	950 000,00	885 189,77	0,27
FNAC DARTY 6.0% 01/04/2029	Commerce	EUR	646 000,00	675 205,27	0,21
FORVIA 2.75% 15/02/2027	Manufacture	EUR	1 044 000,00	1 012 922,52	0,31
GAMENET GROUP 7.125% 01/06/2028	Culture	EUR	1 237 000,00	1 334 794,19	0,41
GOLDSTORY SAS 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	1 167 000,00	1 208 636,61	0,37
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 615 159,65	0,49
GRUENENTHAL 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 438 000,00	1 577 272,36	0,48
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	1 964 284,23	0,60
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.75% 06/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 238 370,34	0,38
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06/04/2027	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 550 872,11	0,48
IBERCAJA 2.75% 23/07/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	892 545,80	0,27
ICELAND BOND Eurib3+5.5% 15/12/2027	Finance/Assurance	EUR	909 000,00	938 632,63	0,29
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15/05/2028	Manufacture	EUR	1 856 000,00	2 014 105,63	0,62
ILIAD 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	1 400 000,00	1 530 012,20	0,47
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	IT/Communication	EUR	1 575 000,00	1 714 245,54	0,53
INTE 3.75% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 232 000,00	2 222 833,60	0,68
INTE 3.85% 16/09/2032 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 837 000,00	2 876 156,33	0,88

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 7.0% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 325 000,00	1 405 957,38	0,43
IPD 3 BV Eurib3+3.375% 15/06/2031	IT/Communication	EUR	2 071 000,00	2 085 279,47	0,64
IRON MOUNTAIN UK 3.875% 15/11/2025	IT/Communication	GBP	1 400 000,00	1 687 179,56	0,52
ITM ENTREPRISES 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	1 900 000,00	1 947 339,27	0,60
JYSKE BANK DNK 4.625% 11/04/2026	Finance/Assurance	EUR	186 000,00	191 175,93	0,06
KAPLA Eurib3+3.5% 31/07/2030	Enseignement	EUR	1 784 000,00	1 798 837,59	0,55
KBC GROUPE 6.25% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 416 178,92	0,74
KBC GROUPE 8.0% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 310 023,93	0,40
KEVLAR 6.5% 01/09/2029	Finance/Assurance	USD	1 333 000,00	1 159 093,03	0,36
KPN 4.875% PERP	IT/Communication	EUR	1 986 000,00	2 046 787,99	0,63
Koninklijke DSM NV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	500 000,00	518 498,78	0,16
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01/02/2029	Santé/Social	EUR	1 700 000,00	1 479 702,34	0,45
LEGRAND 3.5% 29/05/2029	Manufacture	EUR	500 000,00	522 283,57	0,16
LOARRE INVESTMENTS SARL Eurib3+5.0% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 938 460,53	0,59
LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	Admin. privée	EUR	500 000,00	504 942,10	0,15
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028 EMTN	Admin. privée	EUR	500 000,00	532 190,98	0,16
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	1 716 000,00	1 828 184,37	0,56
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	741 114,93	0,23
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028	Manufacture	EUR	900 000,00	788 132,90	0,24
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 327 914,99	0,41
MONDI FINANCE 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	734 000,00	765 641,57	0,23
NATL GRID GAS FINANCE 0.625% 19/03/2030	Energie	EUR	1 500 000,00	1 308 068,47	0,40
NATURGY FINANCE BV 2.374% PERP	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	2 846 496,05	0,87
NCG BAN 8.375% 23/09/2033 EMTN	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	453 776,20	0,14
NETFLIX 3.875% 15/11/2029	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	1 158 897,46	0,36
NGG FINANCE 1.625% 05/12/2079	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 110 483,56	0,34
NGG FINANCE 2.125% 05/09/2082	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 331 244,78	0,41
NN GROUP NV 6.375% PERP	Finance/Assurance	EUR	1 742 000,00	1 788 346,05	0,55
NOVA ALEXANDRE III SAS Eurib3+5.25% 15/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 568 000,00	1 569 422,13	0,48
OEG FINANCE 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 159 000,00	1 182 828,33	0,36
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	Manufacture	EUR	1 603 000,00	1 668 153,97	0,51
OPTICS BID 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	304 000,00	333 924,08	0,10
OPTICS BID 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 094 000,00	1 251 711,19	0,38
ORANGE 5.375% PERP EMTN	IT/Communication	EUR	1 800 000,00	1 966 197,61	0,60
ORANO 5.375% 15/05/2027 EMTN	Manufacture	EUR	700 000,00	750 070,71	0,23
PAPREC 3.5% 01/07/2028	Finance/Assurance	EUR	952 000,00	931 941,68	0,29
PAPREC 7.25% 17/11/2029	Finance/Assurance	EUR	959 000,00	1 045 784,82	0,32
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25/04/2028	Finance/Assurance	EUR	671 000,00	740 464,40	0,23
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	509 000,00	572 329,12	0,18

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PERRIGO FINANCE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	1 674 000,00	1 707 733,52	0,52
PIAGGIO 6.5% 05/10/2030	Manufacture	EUR	1 453 000,00	1 587 941,39	0,49
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	932 000,00	971 036,36	0,30
PINEWOOD FIN 3.625% 15/11/2027	Finance/Assurance	GBP	1 042 000,00	1 201 908,68	0,37
PINNACLE BID 10.0% 11/10/2028	Culture	GBP	1 800 000,00	2 400 618,92	0,74
PIRAEUS BANK 4.625% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	879 000,00	911 021,78	0,28
PLAYTECH 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	2 277 000,00	2 387 420,40	0,73
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026 EMTN	IT/Communication	EUR	1 700 000,00	1 669 202,28	0,51
PUNCH FINANCE 6.125% 30/06/2026	Finance/Assurance	GBP	1 600 000,00	1 938 302,41	0,59
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18/09/2035	Finance/Assurance	EUR	2 303 000,00	2 310 064,18	0,71
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12/03/2030	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 296 773,82	0,40
RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT 3.852% 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 186 387,74	0,98
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	2 033 000,00	2 119 372,91	0,65
RCI BANQUE 5.5% 09/10/2034 EMTN	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 899 820,32	0,89
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	910 784,58	0,28
RELX FINANCE BV 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	473 000,00	488 151,35	0,15
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	210 780,54	0,06
REXEL 2.125% 15/06/2028	Commerce	EUR	1 127 000,00	1 085 327,70	0,33
REXEL 5.25% 15/09/2030	Commerce	EUR	631 000,00	660 212,68	0,20
ROLLS ROYCE 3.375% 06/2026	Manufacture	GBP	1 400 000,00	1 656 159,16	0,51
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	1 304 000,00	1 391 818,82	0,43
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	2 537 000,00	2 638 213,43	0,81
SANOFI 1.25% 06/04/2029	Manufacture	EUR	1 300 000,00	1 235 625,18	0,38
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 561 034,40	0,48
SES 6.0% 12/09/2054	IT/Communication	EUR	3 077 000,00	2 905 065,06	0,89
SHIBA BID 4.5% 31/10/2028	Commerce	EUR	1 700 000,00	1 678 451,80	0,51
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.75% 09/09/2030	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	801 361,09	0,25
SILFIN NV 5.125% 17/07/2030	Admin. privée	EUR	900 000,00	947 515,67	0,29
SNAM 4.5% PERP	Transport	EUR	1 800 000,00	1 824 685,86	0,56
SOFTBANK GROUP 5.375% 08/01/2029	IT/Communication	EUR	3 667 000,00	3 781 924,98	1,16
SUMMER BIDCO BV 0.0% 15/02/2029	Finance/Assurance	EUR	839 954,00	868 923,54	0,27
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	1 741 000,00	1 816 267,96	0,56
SYNTHOMER 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	2 340 000,00	2 527 348,31	0,77
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02/12/2024	Transport	EUR	1 000 000,00	1 014 283,88	0,31
TDC NET AS 5.618% 06/02/2030	IT/Communication	EUR	325 000,00	357 121,84	0,11
TDC NET AS 6.5% 01/06/2031 EMTN	IT/Communication	EUR	714 000,00	801 213,72	0,25
TEAMSYSTEM Eurib3+3.5% 31/07/2031	IT/Communication	EUR	2 305 000,00	2 347 562,43	0,72
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 EMTN	IT/Communication	EUR	700 000,00	740 079,61	0,23
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	972 039,20	0,30
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	813 200,32	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELIA COMPANY AB 1.375% 11/05/2081	IT/Communication	EUR	2 100 000,00	2 033 817,59	0,62
TENNET HOLDING BV 2.375% PERP	Energie	EUR	2 300 000,00	2 316 358,92	0,71
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 241 192,91	0,38
THE SAGE GROUP 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	540 000,00	567 052,94	0,17
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 783 755,41	0,55
TVL FINANCE 10.25% 28/04/2028	Finance/Assurance	GBP	1 244 000,00	1 634 088,22	0,50
UGI INTL LLC 2.5% 01/12/2029	Commerce	EUR	1 100 000,00	1 030 861,27	0,32
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	Immobilier	EUR	2 100 000,00	2 088 996,17	0,64
UNICAJA BAN 3.125% 19/07/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 365 841,70	0,42
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11/09/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	542 020,22	0,17
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 253 636,01	0,38
UPFIELD BV 6.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	1 553 000,00	1 579 993,13	0,48
VALEO 4.5% 11/04/2030 EMTN	Manufacture	EUR	3 200 000,00	3 211 964,59	0,98
VALEO 5.875% 12/04/2029 EMTN	Manufacture	EUR	500 000,00	539 871,42	0,17
VALLOUREC 7.5% 15/04/2032	Manufacture	USD	1 600 000,00	1 568 567,37	0,48
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	Eau/Déchets	EUR	1 100 000,00	1 083 613,30	0,33
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	900 000,00	933 531,08	0,29
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	Manufacture	EUR	772 000,00	760 641,92	0,23
VIRGIN MONEY UK 4.0% 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	760 000,00	792 796,71	0,24
VODAFONE GROUP 3.0% 27/08/2080	IT/Communication	EUR	1 600 000,00	1 498 745,32	0,46
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 439 818,21	0,44
WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15/12/2027	Manufacture	EUR	1 000 000,00	971 121,02	0,30
WEPA HYGIENPRODUKTE 5.625% 15/01/2031	Manufacture	EUR	246 000,00	254 979,88	0,08
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	635 710,26	0,19
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	2 087 000,00	2 211 931,31	0,68
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28/02/2030	IT/Communication	EUR	1 645 000,00	1 505 660,70	0,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				15 343 044,21	4,70
OPCVM				15 343 044,21	4,70
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	7 224,3563	7 462 687,81	2,29
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	Finance/Assurance	EUR	65 170,00	7 880 356,40	2,41
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				320 568 309,89	98,22

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
A/EUR/USD/20241016	90 202,87	-	EUR	4 719 923,76	USD	-4 629 720,89
A/EUR/USD/20241016	3 457,73	-	EUR	182 661,17	USD	-179 203,44
A/EUR/GBP/20241016	-	3 915,48	EUR	356 639,78	GBP	-360 555,26
A/EUR/GBP/20241016	-	150 733,04	EUR	12 064 879,00	GBP	-12 215 612,04
Total	93 660,60	154 648,52		17 324 103,71		-17 385 091,63

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BUND	-280	-	526 400,00	-37 777 600,00
Sous-Total Futures		-	526 400,00	-37 777 600,00
Total Taux d'intérêts		-	526 400,00	-37 777 600,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Dérivés de crédits				
ITRAXX EUROPE S42 5Y	-30 500 000	297 778,28	-	-30 500 000,00
ITRAXX EUROPE S42 5Y	-86 200 000	-	7 241 049,02	-86 200 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		297 778,28	7 241 049,02	-116 700 000,00
Total Crédit		297 778,28	7 241 049,02	-116 700 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	320 568 309,89
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-60 987,92
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-526 400,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-6 943 270,74
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	526 400,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	19 281 243,21
Autres passifs (-)	-6 481 457,64
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	326 363 836,80

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	200 073 337,26	173 284 909,74
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	193 972 107,54	168 088 232,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	193 972 107,54	168 088 232,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	5 499 129,72	4 920 787,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 499 129,72	4 920 787,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	602 100,00	275 890,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	602 100,00	275 890,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	19 599 088,34	38 691 703,46
Opérations de change à terme de devises	14 888 177,41	34 745 641,36
Autres	4 710 910,93	3 946 062,10
Comptes financiers	6 509 193,07	6 092 931,56
Liquidités	6 509 193,07	6 092 931,56
Total de l'actif	226 181 618,67	218 069 544,76

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	215 046 144,76	173 135 584,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	7 876 295,98
Report à nouveau (a)	1 449,39	1 420,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-7 425 812,58	-1 892 982,07
Résultat de l'exercice (a, b)	1 498 128,91	1 903 999,11
Total des capitaux propres	209 119 910,48	181 024 317,10
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 863 762,29	1 232 525,56
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 863 762,29	1 232 525,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	602 100,00	275 890,00
Autres opérations	1 261 662,29	956 635,56
Dettes	15 197 945,68	35 812 701,86
Opérations de change à terme de devises	15 073 223,30	34 652 585,76
Autres	124 722,38	1 160 116,10
Comptes financiers	0,22	0,24
Concours bancaires courants	0,22	0,24
Emprunts	-	-
Total du passif	226 181 618,67	218 069 544,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	6 509 030,00
ACTIONS	-	6 509 030,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND 10A	-	6 509 030,00
Engagements de gré à gré	-	19 400 000,00
CREDIT	-	19 400 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - ITRAXX EUR XOVER S38	-	19 400 000,00
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	36 662 400,00	-
TAUX	36 662 400,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	36 662 400,00	-
Engagements de gré à gré	40 100 000,00	-
CREDIT	40 100 000,00	-
ACHAT - DERIVES CREDIT - ITRAXX EUR XOVER S40	40 100 000,00	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	220 075,30	3 568,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	12,03	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 848 776,68	7 841 371,19
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	807,63	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 069 671,64	7 844 939,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	36 500,40	90 532,74
Autres charges financières	-	-
Total (II)	36 500,40	90 532,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 033 171,24	7 754 407,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	968 169,81	1 078 087,57
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	6 065 001,43	6 676 319,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	56 162,35	-117 158,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	4 623 034,87	4 655 161,54
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 498 128,91	1 903 999,11

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J)
- Zone Europe : cours de clôture (J-1)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur. Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	181 024 317,10	238 735 996,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	40 351 802,92	11 226 139,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 371 730,10	-27 124 129,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 682 543,71	2 863 281,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 573 903,29	-9 823 171,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	12 686 587,07	37 996 983,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 988 591,49	-33 418 059,66
Frais de transaction	-125 635,08	-18 809,86
Différences de change	-376 382,86	1 958 366,05
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	26 434 542,78	-43 267 036,18
Différence d'estimation exercice N	-9 401 942,20	
Différence d'estimation exercice N - 1	-35 836 484,98	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 183 016,73	1 675 360,15
Différence d'estimation exercice N	-1 863 762,29	
Différence d'estimation exercice N - 1	-680 745,56	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 883 128,78	-1 835 880,76
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 065 001,43	6 676 319,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-4 623 034,87	-4 655 161,54
Autres éléments	538,67 ⁽¹⁾	34 119,02 ⁽²⁾
Actif net en fin d'exercice	209 119 910,48	181 024 317,10

(1) Lissage remboursement commissions de mouvements

(2) Lissage rétrocession commissions de mouvements indûment prélevées Abeille AM (ex AVIVA IF).

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	193 972 107,54	92,76
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	193 972 107,54	92,76
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	36 662 400,00	17,53
Actions	-	-
Crédit	40 100 000,00	19,18
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	185 867 033,50	88,88	-	-	7 371 377,90	3,52	733 696,14	0,35
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	6 509 193,07	3,11
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,22	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	36 662 400,00	17,53	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	442 848,12	0,21	34 621 567,90	16,56	60 234 768,51	28,80	98 672 923,01	47,18
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 509 193,07	3,11	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,22	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	36 662 400,00	17,53

Répartition par devise

	GBP	%	USD	%	NLG	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 794 171,19	3,73	4 467 908,64	2,14	773 751,34	0,37	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	1 404 236,29	0,67	12 970,40	0,01	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	USD	%	NLG	%	Autres	%
Comptes financiers	349 430,50	0,17	329 209,84	0,16	-	-	0,02	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	9 074 334,77	4,34	4 601 493,81	2,20	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,22	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	1 383 647,68
Contrepartie vente à terme de devises	13 504 529,73
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	776 695,20
Collatéral espèces versé	3 774 334,59
Coupons à recevoir	159 881,14
Total créances	19 599 088,34
Dettes	
Vente à terme de devises	-13 675 828,58
Contrepartie achat à terme de devises	-1 397 394,72
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-118 881,83
Autre	-5 840,55 ⁽³⁾
Total dettes	-15 197 945,68
Total	4 401 142,66

(3) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

Parts émises	40 410,1300
Parts rachetées	28 715,4534

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	51 317,00	107,16	5 499 129,72

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
	19/01/2023	1 129 107,59	5,89	-	-
	13/04/2023	1 624 980,72	8,45	-	-
	12/07/2023	1 868 946,56	9,61	-	-
Total acomptes		4 623 034,87	23,95	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 449,39	1 420,02
Résultat	1 498 128,91	1 903 999,11
Total	1 499 578,30	1 905 419,13
Affectation		
Distribution	1 498 134,15	1 904 052,14
Report à nouveau de l'exercice	1 444,15	1 366,99
Capitalisation	-	-
Total	1 499 578,30	1 905 419,13
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	205 787,6573	194 092,9807
Distribution unitaire	7,28	9,81
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	7 876 295,98
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 425 812,58	-1 892 982,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 425 812,58	5 983 313,91
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 425 812,58	5 983 313,91
Total	-7 425 812,58	5 983 313,91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	205 787,6573	194 092,9807
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	209 119 910,48	181 024 317,10	238 735 996,67	236 961 449,24	232 366 465,10
Nombre de titres					
Parts	205 787,6573	194 092,9807	209 845,4444	220 200,3007	210 852,0907
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	1 016,19	932,66	1 137,67	1 076,11	1 102,03
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	31,23	32,65	33,79	34,56	35,07
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	0,00	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-36,08	30,82	-	-59,41	9,22

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			193 972 107,54	92,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			193 972 107,54	92,76
888 ACQUISITIONS 7.558% 15/07/2027	EUR	1 146 000,00	1 081 455,83	0,52
ABANCA CORPORACION BANCARIA 8.375% 23/09/2033	EUR	1 300 000,00	1 322 150,68	0,63
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	2 100 000,00	1 967 708,97	0,94
ABN AMRO BANK NV 4.75% PERP	EUR	1 200 000,00	996 967,31	0,48
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	1 100 000,00	1 007 934,12	0,48
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	2 400 000,00	2 311 008,78	1,11
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15/08/2026	EUR	1 496 000,00	1 414 294,57	0,68
AEGON 1.506% PERP	NLG	2 100 000,00	773 751,34	0,37
AGEAS NV 3.875% PERP	EUR	1 600 000,00	1 179 054,57	0,56
AIB GROUP 3.625% 04/07/2026	EUR	600 000,00	594 070,94	0,28
AIR FR KLM 7.25% 31/05/2026 EMTN	EUR	1 200 000,00	1 261 386,81	0,60
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30/04/2030	EUR	591 000,00	609 097,69	0,29
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK Eurib3+4.125% 15/02/2028	EUR	600 000,00	611 460,75	0,29
ANHEUSER INBEV SANV 1.15% 22/01/2027	EUR	1 000 000,00	929 764,24	0,44
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15/08/2026	EUR	1 600 000,00	1 438 713,29	0,69
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	931 000,00	777 407,42	0,37
AROUNDTOWN 0.625% 09/07/2025	EUR	2 300 000,00	2 047 288,12	0,98
ATOS SE 1.0% 12/11/2029	EUR	700 000,00	414 328,84	0,20
ATOS SE 1.75% 07/05/2025	EUR	800 000,00	671 339,85	0,32
AUTOSTRATE PER L ITALILIA 1.625% 25/01/2028	EUR	675 000,00	603 084,73	0,29
AVIS BUDGET FINANCE 7.25% 31/07/2030	EUR	1 725 000,00	1 746 757,51	0,84
AXA 1.375% 07/10/2041 EMTN	EUR	2 200 000,00	1 703 228,62	0,81
BANC DE 5.625% 06/05/2026 EMTN	EUR	1 300 000,00	1 332 242,00	0,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA Eurib3+1.3% PERP	EUR	850 000,00	848 512,05	0,41
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09/03/2028	EUR	700 000,00	585 731,68	0,28
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27/11/2031	EUR	900 000,00	814 702,23	0,39
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22/09/2026	EUR	800 000,00	818 211,38	0,39
BANCO NTANDER 4.125% PERP	EUR	2 000 000,00	1 520 852,43	0,73
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	1 600 000,00	1 348 650,49	0,64
BARCLAYS 1.125% 22/03/2031 EMTN	EUR	1 478 000,00	1 315 474,73	0,63
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 600 000,00	1 536 348,64	0,73
BELLIS ACQUISITION 3.25% 16/02/2026	GBP	540 000,00	543 463,22	0,26
BELLIS ACQUISITION 4.5% 16/02/2026	GBP	403 000,00	414 169,23	0,20
BENTELER INTL 9.375% 15/05/2028	EUR	1 290 000,00	1 357 899,45	0,65

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 400 000,00	2 342 371,16	1,12
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029	EUR	837 000,00	836 740,89	0,40
BPER BANCA 5.75% 11/09/2029 EMTN	EUR	760 000,00	748 723,22	0,36
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	3 800 000,00	2 448 534,70	1,17
BURGER KING FRANCE SAS Eurib3+4.75% 01/11/2026	EUR	565 000,00	575 175,61	0,28
CAIXABANK 2.25% 17/04/2030 EMTN	EUR	800 000,00	764 356,70	0,37
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	2 200 000,00	1 486 932,55	0,71
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01/11/2027	EUR	1 000 000,00	874 847,64	0,42
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	1 400 000,00	1 051 873,37	0,50
CEDACRI MERGE Eurib3+5.5% 15/05/2028	EUR	714 000,00	719 583,49	0,34
CELLNEX FINANCE 1.25% 15/01/2029	EUR	1 400 000,00	1 182 241,59	0,57
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29/06/2027	EUR	700 000,00	719 027,57	0,34
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14/11/2025	EUR	1 100 000,00	1 181 602,01	0,57
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL Eurib3+4.75% 15/05/2030	EUR	1 163 000,00	1 191 686,85	0,57
CHROME HOLDCO SAS 5.0% 31/05/2029	EUR	717 000,00	558 118,90	0,27
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30/11/2027	EUR	438 000,00	474 737,40	0,23
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15/03/2027	EUR	620 000,00	574 771,41	0,27
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31/07/2028	EUR	438 000,00	448 524,78	0,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	2 600 000,00	1 984 394,17	0,95
COTY 5.75% 15/09/2028	EUR	1 040 000,00	1 051 451,20	0,50
CRED SUIS SA GROUP AG 1.0% 24/06/2027	EUR	2 000 000,00	1 809 774,21	0,87
CROWN EU HLD 2.875% 01/02/2026	EUR	2 300 000,00	2 211 819,52	1,06
CTEC II 5.25% 15/02/2030	EUR	900 000,00	756 156,03	0,36
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15/10/2026	EUR	1 463 000,00	1 106 524,93	0,53
DEUTSCHE BK 1.0% 19/11/2025 EMTN	EUR	500 000,00	482 979,38	0,23
DEUTSCHE BK 5.625% 19/05/2031	EUR	1 800 000,00	1 786 177,53	0,85
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	EUR	1 400 000,00	1 292 238,50	0,62
DRAX FIN 6.625% 01/11/2025	USD	1 200 000,00	1 118 850,14	0,54
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27/07/2027	EUR	1 114 000,00	1 120 884,02	0,54
DUFY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	1 825 000,00	1 664 738,79	0,80
EDF 5% 31/12/2099	EUR	2 100 000,00	2 085 662,94	1,00
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15/12/2030	EUR	906 000,00	926 175,94	0,44
ENEL 2.25% PERP	EUR	1 200 000,00	1 071 629,80	0,51
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14/03/2082	EUR	1 700 000,00	1 459 045,62	0,70
ENGIE 1.75% 27/03/2028 EMTN	EUR	700 000,00	644 623,87	0,31
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	2 800 000,00	2 292 186,06	1,10
EUTELT 1.5% 13/10/2028	EUR	1 800 000,00	1 369 256,02	0,65
FIBER BID 11.0% 25/10/2027	EUR	419 000,00	448 921,40	0,21
FMG RESOURCES AUGUST 2006 PTY 5.875% 15/04/2030	USD	950 000,00	846 818,17	0,40
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.75% 31/03/2028	EUR	1 040 000,00	987 881,02	0,47
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15/09/2025	EUR	552 000,00	533 738,92	0,26
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03/08/2027	EUR	1 598 000,00	1 594 475,67	0,76
FORD MOTOR CREDIT 6.8% 12/05/2028	USD	1 100 000,00	1 074 206,22	0,51

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FORVIA 2.75% 15/02/2027	EUR	1 985 000,00	1 808 431,57	0,86
GALAXY BID 6.5% 31/07/2026	GBP	446 000,00	481 877,27	0,23
GAMENET GROUP 7.125% 01/06/2028	EUR	1 137 000,00	1 191 155,04	0,57
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	1 205 000,00	1 046 918,62	0,50
GRUENENTHAL 6.75% 15/05/2030	EUR	538 000,00	562 653,84	0,27
HEIMSTADEN AB 4.375% 06/03/2027	EUR	1 800 000,00	928 815,82	0,44
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	1 400 000,00	693 690,67	0,33
HP PELZER 9.5% 01/04/2027	EUR	1 287 000,00	1 203 357,52	0,58
HSBC HOLDINGS PLC 4.75% PERP	EUR	700 000,00	592 950,93	0,28
HT TROPLAST 9.375% 15/07/2028	EUR	917 000,00	944 875,77	0,45
IBERCAJA 2.75% 23/07/2030	EUR	1 200 000,00	1 102 074,82	0,53
IBERCAJA 5.625% 07/06/2027	EUR	1 500 000,00	1 535 035,30	0,73
ICELAND BOND Eurib3+5.5% 15/12/2027	EUR	509 000,00	512 165,25	0,24
IHO VERWALTUNGS AUTRE V+0.0% 15/05/2028	EUR	1 756 000,00	1 892 423,48	0,90
ILIAD 5.625% 15/02/2030	EUR	1 100 000,00	1 090 267,79	0,52
INTE 3.75% PERP	EUR	2 232 000,00	1 945 318,06	0,93
INTE 6.184% 20/02/2034 EMTN	EUR	1 008 000,00	1 029 779,09	0,49
INTE 6.375% PERP	EUR	758 000,00	659 919,82	0,32
INTRUM AB 3.5% 15/07/2026 EMTN	EUR	2 850 000,00	2 289 718,74	1,09
INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	EUR	671 000,00	623 956,85	0,30
IRON MOUNTAIN UK PLC 3.875% 15/11/2025	GBP	1 200 000,00	1 332 545,22	0,64
JYSKE BANK DNK 4.625% 11/04/2026	EUR	744 000,00	759 050,95	0,36
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	1 000 000,00	999 903,85	0,48
KEVLAR 6.5% 01/09/2029	USD	1 333 000,00	1 096 428,22	0,52
KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	EUR	400 000,00	337 211,62	0,16
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06/05/2025	EUR	600 000,00	585 379,80	0,28
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	566 000,00	575 834,67	0,28
LEGRAND 3.5% 29/05/2029	EUR	500 000,00	497 224,16	0,24
LOARRE INVESTMENTS SARL Eurib3+5.0% 15/05/2029	EUR	1 000 000,00	1 020 370,42	0,49
LOTTOMATICA 9.75% 30/09/2027	EUR	423 000,00	465 935,94	0,22
LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	EUR	500 000,00	475 289,39	0,23
LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	EUR	590 000,00	535 962,08	0,26
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028 EMTN	EUR	600 000,00	605 367,41	0,29
LSF XI MAGPIE BIDCO SARL 7.25% 30/06/2027	EUR	700 000,00	638 887,90	0,31
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028	EUR	1 300 000,00	1 013 682,40	0,48
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.25% 02/07/2025	EUR	900 000,00	844 494,25	0,40
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.5% 30/05/2026	EUR	1 000 000,00	1 004 607,91	0,48
MIDCO GB SASU 7.75% 01/11/2027	EUR	400 000,00	397 927,26	0,19
MINERAL RESOURCES LRD 8.0% 01/11/2027	USD	345 000,00	331 605,89	0,16
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	EUR	500 000,00	443 788,87	0,21
NEXANS 5.5% 05/04/2028	EUR	600 000,00	629 196,84	0,30
NEXI 2.125% 30/04/2029	EUR	1 875 000,00	1 579 597,50	0,76
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	510 000,00	531 318,40	0,25

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 3.875% 01/10/2028	EUR	18 000,00	15 119,12	0,01
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01/10/2029	EUR	405 000,00	303 245,44	0,15
ONTEX GROUP NV 3.5% 15/07/2026	EUR	1 100 000,00	999 491,24	0,48
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	1 600 000,00	1 619 783,51	0,77
ORANO 5.375% 15/05/2027 EMTN	EUR	800 000,00	826 849,53	0,40
ORSTED 2.25% 14/06/2028 EMTN	EUR	700 000,00	651 193,34	0,31
PAPREC 3.5% 01/07/2028	EUR	952 000,00	857 221,94	0,41
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25/04/2028	EUR	671 000,00	699 370,75	0,33
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	EUR	809 000,00	834 771,93	0,40
PINEWOOD FIN 3.625% 15/11/2027	GBP	1 042 000,00	1 069 838,83	0,51
PLAYTECH 5.875% 28/06/2028	EUR	1 577 000,00	1 586 220,22	0,76
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026 EMTN	EUR	1 600 000,00	1 475 992,32	0,71
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01/03/2027	EUR	645 000,00	559 327,60	0,27
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12/03/2030	EUR	500 000,00	441 138,98	0,21
REKEEP 7.25% 01/02/2026	EUR	480 000,00	442 842,93	0,21
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	800 000,00	790 816,74	0,38
RENAULT 2.5% 02/06/2027 EMTN	EUR	800 000,00	732 348,02	0,35
REXEL 2.125% 15/06/2028	EUR	1 127 000,00	1 000 938,14	0,48
REXEL 2.125% 15/12/2028	EUR	1 581 000,00	1 374 899,53	0,66
REXEL 5.25% 15/09/2030	EUR	731 000,00	726 369,76	0,35
ROLLS ROYCE 3.375% 06/2026	GBP	1 300 000,00	1 390 267,16	0,66
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09/11/2027	EUR	700 000,00	707 656,59	0,34
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15/11/2028	EUR	1 155 000,00	994 925,17	0,48
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.75% 09/09/2030	EUR	1 700 000,00	1 597 540,56	0,76
SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES SA 5.625% PERP	EUR	1 500 000,00	1 552 519,11	0,74
SOFTBANK GROUP 5.0% 15/04/2028	EUR	500 000,00	471 692,28	0,23
STONEGATE PUB COMPANY FINANCING 8.25% 31/07/2025	GBP	726 000,00	809 640,49	0,39
SUMMER BIDCO BV PIK 9% 15/11/2025	EUR	600 000,00	733 696,14	0,35
SUPERIOR INDUSTRIES INTL 6.0% 15/06/2025	EUR	677 000,00	626 129,62	0,30
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02/12/2024	EUR	1 700 000,00	1 705 521,89	0,82
TDC NET AS 5.618% 06/02/2030	EUR	325 000,00	329 494,79	0,16
TDC NET AS 6.5% 01/06/2031 EMTN	EUR	714 000,00	729 276,59	0,35
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 EMTN	EUR	700 000,00	690 743,34	0,33
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11/04/2024	EUR	437 000,00	442 848,12	0,21
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15/02/2028	EUR	519 000,00	528 594,38	0,25
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 7.875% 31/07/2028	EUR	1 175 000,00	1 239 762,43	0,59
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	400 000,00	397 777,38	0,19
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	700 000,00	762 955,83	0,36
TELIA COMPANY AB 1.375% 11/05/2081	EUR	2 000 000,00	1 801 168,37	0,86
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15/09/2029	EUR	1 000 000,00	1 022 912,95	0,49
THE SAGE GROUP 3.82% 15/02/2028	EUR	640 000,00	647 019,01	0,31
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	2 213 000,00	1 879 589,44	0,90

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.375% 26/07/2027	EUR	400 000,00	366 603,07	0,18
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	1 735 000,00	1 527 956,09	0,73
TVL FINANCE 10.25% 28/04/2028	GBP	1 444 000,00	1 752 369,77	0,84
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	2 100 000,00	1 750 752,63	0,84
UNICAJA BAN 3.125% 19/07/2032	EUR	1 400 000,00	1 183 880,03	0,57
UNICAJA BAN 7.25% 15/11/2027	EUR	800 000,00	869 149,23	0,42
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11/09/2028	EUR	500 000,00	499 737,71	0,24
UNICREDIT 2.731% 15/01/2032	EUR	900 000,00	811 773,63	0,39
UNICREDIT 3.875% PERP EMTN	EUR	1 800 000,00	1 366 451,60	0,65
UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	EUR	600 000,00	501 886,69	0,24
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30/06/2027	EUR	324 000,00	316 539,53	0,15
VALEO 1.0% 03/08/2028 EMTN	EUR	2 400 000,00	1 980 574,94	0,95
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	2 700 000,00	2 483 376,11	1,19
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	1 072 000,00	971 076,17	0,46
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08/04/2027	EUR	1 000 000,00	902 304,74	0,43
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01/04/2026	EUR	868 000,00	818 071,01	0,39
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15/07/2030	EUR	1 765 000,00	1 425 499,44	0,68
VLVY 1 5/8 05/26/2025	EUR	200 000,00	193 175,06	0,09
VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31/01/2031	EUR	941 000,00	780 830,30	0,37
VODAFONE GROUP 3.0% 27/08/2080	EUR	2 300 000,00	1 877 314,85	0,90
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	1 600 000,00	1 575 910,36	0,75
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% PERP	EUR	800 000,00	669 334,65	0,32
WEBUILD 5.875% 15/12/2025	EUR	407 000,00	426 295,60	0,20
WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15/12/2027	EUR	1 500 000,00	1 332 721,23	0,64
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15/01/2030	EUR	632 000,00	525 493,42	0,25
YULE CATTO AND 3.875% 01/07/2025	EUR	700 000,00	677 432,45	0,32
ZF FINANCE 3.75% 21/09/2028 EMTN	EUR	500 000,00	451 245,10	0,22
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28/02/2030	EUR	1 645 000,00	1 228 871,00	0,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			5 499 129,72	2,63
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 499 129,72	2,63
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	EUR	51 317,00	5 499 129,72	2,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-1 261 662,29	-0,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel Marge CACEIS	EUR	602 100,00	602 100,00	0,29
EURO BUND 1223	EUR	285,00	-602 100,00	-0,29
Autres opérations			-1 261 662,29	-0,60
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-40 100 000,00	-1 261 662,29	-0,60
Autres instruments financiers			-	-
Créances			19 599 088,34	9,37
Dettes			-15 197 945,68	-7,27
Comptes financiers			6 509 192,85	3,11
ACTIF NET			209 119 910,48	100,00